

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. YVON COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 39

DEFENSE

Dépenses ordinaires.

Rapporteur spécial : M. Modeste LEGOUEZ.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscardy-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexes 49 et 50), 1233 (tomes II, III, IV, V, VI et VII) et in-8° 169.

Sénat : 98 (1974-1975).

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	3
PREMIERE PARTIE. — Présentation du titre III et synthèse des principales observations	5
CHAPITRE PREMIER. — Présentation du titre III.	5
CHAPITRE II. — Considérations générales.	8
A. — La condition militaire.....	8
B. — Les modalités d'exécution du service militaire.....	10
C. — Les effectifs de la gendarmerie.....	11
DEUXIEME PARTIE. — Analyse des crédits du titre III.	13
CHAPITRE PREMIER. — Questions concernant le personnel.	13
1. — Les effectifs.....	14
2. — Les rémunérations.....	17
CHAPITRE II. — Fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses	19
I. — Section commune.....	20
II. — Section Air.....	27
III. — Section Forces terrestres.....	30
IV. — Section Marine.....	34
V. — Section Gendarmerie.....	37
Conclusion	39
Dispositions spéciales	41
ANNEXE I. — Répartition des crédits entre les sections.	45
ANNEXE II. — Evolution des « services votés ».	46
ANNEXE III. — Evolution des effectifs militaires.	47
ANNEXE IV. — Répartition des effectifs militaires.	48
ANNEXE V. — Comparaison des effectifs budgétaires et des effectifs réalisés	49
ANNEXE VI. — Evolution des effectifs civils.	51
ANNEXE VII. — Effectifs civils rémunérés sur comptes de commerce et sur budgets annexes	52
ANNEXE VIII. — Mesures inscrites en faveur des personnels civils et militaires	53
ANNEXE IX. — Mesures catégorielles	55
ANNEXE X. — Crédits de la Section commune (4^e, 5^e, 6^e et 7^e partie).	56

PREAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Cette année, pour nous conformer au vœu émis par le bureau de la commission, nous avons rejeté en annexe bon nombre de tableaux chiffrés et adopté, pour l'exposé proprement dit, le plan suivant :

Première partie. — Présentation du titre III et synthèse des considérations générales ;

Deuxième partie. — Analyse des crédits par grandes masses (personnel, fonctionnement et entretien) et par sections.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DU TITRE III ET SYNTHESE DES PRINCIPALES OBERVATIONS

CHAPITRE PREMIER

Présentation du titre III.

Sur les fascicules budgétaires, le budget militaire global atteint 43,7 milliards de francs, qui se répartissent en 24,4 milliards de francs pour le titre III et 19,3 milliards de francs pour le titre V, mais nous savons qu'une décision prise en Conseil de défense le 10 octobre dernier prélève 250 millions de francs au titre V pour les attribuer au titre III, qui atteint finalement 24,7 milliards de francs.

En 1975, le titre III représentera ainsi 56,5 % du budget militaire global, au lieu de 53,4 en 1974 et 52,6 en 1973. La tendance à l'augmentation relative du titre III dans l'ensemble des crédits militaires, amorcée depuis quelques années, s'accroît donc nettement en 1975 ; cette progression a d'abord une origine commune à tous les Ministères, à savoir l'évolution des rémunérations dans la fonction publique et les incidences de la hausse des prix ; en outre, cette année, elle traduit les conséquences financières d'un effort spécifique que le Gouvernement a voulu faire pour améliorer :

- la condition militaire ;
- les modalités d'exécution du service national ;
- l'environnement social.

Cet effort s'inscrit toutefois dans une volonté d'austérité qui se manifeste :

- dans la réduction systématique des consommations de carburants et de combustibles ;

— dans une compression des dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels ;

— dans le maintien du niveau des effectifs, sauf une augmentation modeste pour la gendarmerie.

Nous retrouverons tous ces points en détail dans les développements ultérieurs.

Par rapport à 1974, l'augmentation du titre III dépasse légèrement 21 %, ce qui est nettement supérieur à la progression moyenne du budget militaire dans son ensemble ; en effet, cette progression globale, identique à celle du budget de l'Etat, est seulement de 13,8 %, compte tenu de la loi de finances rectificative de juillet 1974.

Le volume des crédits est également en hausse par rapport à l'annuité moyenne de la loi-programme qui avait prévu, pour le titre III, 86,1 milliards de francs pour cinq ans, soit 17,2 milliards par an. La hausse des prix et des rémunérations ainsi que, pour 1975, la volonté de promouvoir les améliorations ci-dessus rappelées, ont entraîné un dépassement de ces prévisions ; à ce jour, le total déjà obtenu et les crédits inscrits pour 1975 donnent un volume de 95,3 milliards de francs, soit une moyenne annuelle de 19 milliards.

La répartition des crédits de paiement entre les sections, telle qu'elle ressort des fascicules budgétaires *et de l'amendement gouvernemental*, figure en *Annexe n° 1, tableau A*. Elle marque une assez nette progression de la Section commune, dont l'importance relative dans le titre III passe de 21,7 % en 1974 à 24,6 % en 1975 ; cela tient essentiellement à ce que certaines provisions destinées à couvrir les augmentations de rémunérations sont inscrites globalement à la Section commune.

Les autorisations de programme inscrites au titre III et destinées à l'entretien programmé du matériel (achat des grosses pièces de rechange) augmentent assez peu au total : 2 401,4 millions de francs au lieu de 2 320,8 millions de francs en 1974, soit un accroissement modeste de 3,9 %. Leur répartition entre les trois Armées figure *au tableau B de l'annexe n° 1*.

Les armées ont fait un effort pour diminuer le poids des Services votés, ce qui est méritoire mais ne manquera pas d'imposer certaines restrictions en cours d'année. Le tableau de *l'annexe n° 2*

permet de suivre cette évolution de 1974 à 1975 ; en moyenne pour les cinq sections, l'importance des Services votés est passée de 93,5 à 87,7 %.

La nomenclature budgétaire n'ayant pas été modifiée pour 1975, la comparaison des crédits entre 1974 et 1975 ne présente plus de difficultés particulières ; on se souvient qu'à l'inverse, en 1974, il avait fallu faire des regroupements délicats, du fait que la mise en œuvre des budgets de fonctionnement avait conduit les armées à rassembler sur deux chapitres seulement des crédits d'entretien du personnel ou du matériel autrefois répartis entre de nombreuses rubriques budgétaires.

Voici l'évolution des crédits, en valeur absolue et en pourcentage, pour chacune des grandes rubriques budgétaires du titre III :

OBJETS DES CREDITS	1974	1975	DIFFERENCE EN PLUS	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Rémunérations et charges sociales . .	13 308	16 365	3 057	23
Matériel et fonctionnement	6 481	7 643	1 162	17,9
Subventions	171	198	27	15,8
Dépenses diverses	437	528	91	20,8
Totaux	20 397	24 734	4 337	21,3

Pour s'en tenir aux deux rubriques principales, on notera que :

- les dépenses de personnel atteignent 66,2 % du titre III, au lieu de 65,2 % en 1974 ;
- les dépenses de matériel et de fonctionnement représentent 30,9 %, au lieu de 31,8 % en 1974.

Pour conclure ces généralités, on retiendra donc que le titre III de 1975 marque un effort très net des armées pour améliorer la situation générale du personnel, tout en s'efforçant, par des restrictions sur certains autres postes, de respecter l'impératif général d'austérité qui s'impose à tous dans les circonstances actuelles.

CHAPITRE II

Considérations générales.

L'analyse détaillée des crédits du titre III à laquelle nous nous sommes livrés, et dont vous trouverez l'exposé en deuxième partie, nous a permis de dégager un certain nombre de remarques que nous croyons opportun de vous présenter dès maintenant.

Ces remarques portent sur ce qui paraît constituer, dans les domaines relevant du titre III, les problèmes les plus aigus : la condition militaire et l'exécution du service militaire ; nous y avons joint l'une des préoccupations majeures de tous ceux qui ont des responsabilités au sein des collectivités régionales et locales, à savoir les effectifs et les charges de la gendarmerie.

A. — LA CONDITION MILITAIRE

Les problèmes de la condition militaire ne tournent pas uniquement autour des taux de rémunérations ; il y a aussi, et en premier lieu, une question d'ambiance générale.

Si les engagements dans l'armée se font plus rares et si les sous-officiers restent moins longtemps sous les drapeaux, ce qui entraîne un sérieux sous-effectif comme vous le verrez en deuxième partie, ce n'est pas seulement parce que le secteur privé a l'attrait des fortes rémunérations ; c'est aussi parce que les cadres de l'armée ressentent, de la part d'une fraction importante de l'opinion, une incompréhension qui les heurte. Une trop grande partie de nos concitoyens, en effet, sous-estiment grandement l'utilité de l'armée ; on pense à elle, certes, en cas de coups durs ou de sinistres, mais on ne lui attache plus guère d'importance sur le plan de la défense du pays. Il est vrai que nous sommes en paix avec nos voisins et que nous n'avons aucune intention agressive. Mais en déduire que l'armée est devenue inutile serait avoir une vue trop courte des problèmes ; nous sommes, quant à nous, persuadés que le monde reste en état de tension permanente. Il suffit, pour s'en

convaincre, de rappeler que la Russie consacre plus de 10 % de ses ressources à son armée, les Etats-Unis 6 %, et la République fédérale allemande (qui n'a pas de dépenses pour le nucléaire) 2,8 % pour ses armées conventionnelles ; de leur côté, les Etats arabes ne restent pas en arrière : la Syrie affecte 11,5 % de ses ressources et l'Arabie Saoudite 9 % à leur armée, sans parler de l'Egypte qui y consacre plus de 20 %. En bref, nous pensons que la paix dont nous bénéficions actuellement est, précisément, le résultat d'un certain équilibre entre des forces opposées. Que cet équilibre vienne à se rompre, et la paix risque de voler en éclats.

Il faut donc s'attacher non seulement à faire connaître l'armée, mais encore à en souligner l'absolue nécessité pour la sauvegarde de notre indépendance et de notre liberté d'action dans le monde politique d'aujourd'hui. Nous avons pu constater, en lisant le discours prononcé à l'Assemblée Nationale le 8 novembre dernier par M. le Ministre de la Défense, que le Gouvernement était bien conscient du problème et voulait s'employer à le résoudre ; qu'il trouve ici notre appui et nos encouragements.

Le problème des rémunérations est plus concret ; on sait que, d'une façon générale, la rémunération des militaires a subi, depuis 1948, une certaine dérive négative par rapport à celle des fonctionnaires civils auxquels ils avaient été assimilés. Cette dérive est d'autant plus mal supportée par les militaires qu'ils ignorent les bienfaits de la limitation des horaires de travail et ont conscience de se donner largement et loyalement au service de l'Etat.

Certes, le Gouvernement connaît le problème et compte y faire face, principalement, par la publication au début de 1975 d'un « statut » des officiers et des sous-officiers qui devrait améliorer les conditions d'avancement et de rémunération, et parvenir, en bref, à une remise en ordre de la situation pécuniaire des intéressés. Le projet prévoit également l'octroi d'indemnités substantielles qui tiennent mieux compte que par le passé des sujétions de l'état militaire.

L'effort a été amorcé en 1974 ; il prend une vigueur accrue dans le projet de 1975, comme vous le verrez en deuxième partie, et il continuera selon un plan qui se déroulera encore pendant deux ou trois ans. En d'autres termes, les mesures d'amélioration de la condition militaire que contient le budget de 1975 ne sont pas des mesures ponctuelles destinées à parer au plus pressé ;

elles s'inscrivent dans une politique, et nous en félicitons le Gouvernement, mais il était plus que temps de prendre les moyens d'une nécessaire remise en ordre.

B. — LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DU SERVICE MILITAIRE

En ce domaine, les deux points principaux d'application de l'effort financier consenti en 1975 sont le prêt journalier de l'appelé et l'entretien des casernements.

Le prêt journalier.

Actuellement fixé à 2 F, le prêt va passer à 2,50 F par jour dès le 1^{er} janvier prochain, à la suite des décisions du Conseil de Défense du 10 octobre. L'incidence financière est lourde, puisqu'elle atteint 51 millions de francs au total, mais il faut bien reconnaître que, pour chaque bénéficiaire pris individuellement, le résultat est mince.

Certes, la mesure est complétée par l'octroi de cinq voyages gratuits pendant l'année du service militaire, ce qui représente, ici encore, une dépense importante pour le budget militaire (46 millions de francs), mais il ne faut pas oublier que les appelés reçoivent, par jour, 10 francs en République fédérale allemande.

L'état des casernements.

On sait que, dans beaucoup de casernements anciens, l'état des locaux et des installations laisse grandement à désirer, et ceci est d'autant plus regrettable que le logement moyen du Français, lui, s'est au contraire fortement amélioré. Le temps n'est plus où le jeune recruté trouvait souvent dans les casernes des installations très supérieures à ce qu'il avait l'habitude de voir autour de lui ; actuellement, au contraire, s'il n'a pas la chance d'arriver dans un casernement de construction récente, il ne peut être que choqué par la vétusté et le défaut d'entretien de ce qui va devenir sa demeure pendant plusieurs mois.

Le problème est bien connu du commandement, mais les crédits qui sont affectés à l'entretien immobilier, comme d'ailleurs ceux qui concernent les travaux neufs, sont tellement inférieurs

aux besoins, que la situation risque de durer plusieurs décades sans vraiment s'améliorer. Sans doute, un effort particulier a-t-il été décidé dans ce secteur puisqu'aux 20 millions de francs d'augmentation déjà inscrits dans le budget de 1975 par rapport à 1974 viennent de s'ajouter 35 millions de francs après les décisions prises le 10 octobre en Conseil de Défense.

Mais la tâche est si lourde qu'on risque de s'y user, et d'user une bonne part des crédits de l'Armée si on ne modifie pas les méthodes. Aussi sommes-nous conduits à formuler la suggestion suivante : après un certain nombre de mois d'instruction militaire, six ou huit mois par exemple, les jeunes du contingent qui appartiennent, dans le civil, aux métiers du bâtiment et dont la formation militaire pourrait être considérée comme acceptable, seraient regroupés, et affectés, moyennant un encadrement technique par le Génie, à la remise en état du casernement ; il s'agirait, bien entendu, de travaux d'entretien et de modernisation indispensables, dont l'exécution coûte actuellement très cher, mais dont la non-exécution entraîne à la longue la dégradation des installations immobilières affectées à la troupe ; les travaux neufs seraient laissés à l'entreprise.

C. — LES EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE

Nous nous félicitons de ce que le budget de 1975 contienne, comme le précédent, une augmentation des effectifs de la gendarmerie, et nous savons que cet effort doit se poursuivre encore quelques années. Mais, à vrai dire, il nous paraît bien modeste, en regard des charges qui pèsent sur les gendarmes, et aussi du climat d'insécurité qui s'instaure en France depuis quelque temps : d'un côté, des gendarmes extrêmement dévoués qui ploient sous des tâches multiples, de l'autre une montée de la violence qu'il faut endiguer.

Nous sommes donc conduits à souhaiter que l'augmentation des effectifs de la gendarmerie soit plus rapide et plus nette, et aussi que les gendarmes soient déchargés de certaines tâches. Ne serait-il pas possible, par exemple, que les spécialistes du Train, dont la compétence est reconnue, se substituent à eux pour surveiller la circulation routière en fin de semaine ? C'est là une suggestion que nous demandons au Ministre de bien vouloir examiner avec attention.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES CREDITS DU TITRE III

Nous nous proposons d'exposer ici l'évolution des crédits du titre III du budget militaire, en regroupant l'analyse sous les deux rubriques traditionnelles :

- les questions concernant le personnel (chapitre I^{er}) ;
- et celles qui concernent le fonctionnement des services et l'entretien du matériel (chapitre II).

CHAPITRE PREMIER

Questions concernant le personnel.

Sous ce titre, on examine ici la première et la troisième partie du titre III : les rémunérations et les charges sociales, dont on a vu qu'elles représentaient à elles deux 66,2 % du titre III. Les dépenses d'entretien du personnel (alimentation, habillement, frais de déplacement, etc.), anciennement inscrites à la deuxième partie qui a disparu, sont portées, depuis l'année dernière, en quatrième partie (entretien et fonctionnement).

La répartition des crédits de rémunérations et de charges sociales entre les diverses sections du budget est la suivante :

	1974	1975	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Section commune	3 329,3	4 778,1	+ 1 448,8	+ 43,5
Section Air	2 094,9	2 418,8	+ 323,9	+ 15,5
Section Forces terrestres	3 802	4 425,9	+ 623,9	+ 16,4
Section Marine	1 560,2	1 814,6	+ 254,4	+ 16,3
Section Gendarmerie	2 521,3	2 927	+ 405,7	+ 16,1
Totaux	13 307,7	16 364,4	+ 3 056,7	+ 23

Les deux éléments constitutifs des dotations ci-dessus rappelées sont, d'une part, les effectifs civils et militaires et, d'autre part, les rémunérations, indemnités et charges sociales, et nous allons maintenant en présenter l'analyse.

SECTION 1. — LES EFFECTIFS

Pour 1975 comme pour 1974, le Ministre a renoncé à appliquer la réduction systématique de 1,5 % prévue par la loi-programme ; on note au contraire un léger accroissement de 621 unités, comme le montre le tableau suivant :

	1974	1975	DIFFERENCE
Effectifs militaires	585 479	586 787	+ 1 308
Effectifs civils	133 930	133 243	— 687
Totaux	719 409	720 030	+ 621

Il s'agit des effectifs totaux employés par les armées (personnel rémunéré sur crédits budgétaires, d'une part, et personnel rémunéré sur comptes de commerce ou sur budgets annexes, d'autre part).

a) *Les effectifs militaires.*

L'évolution des effectifs militaires rémunérés sur crédits budgétaires, section par section, est donnée par le *tableau A de l'annexe n° 3* ; à côté de mesures de réductions sur chacune des trois armées, on constate trois augmentations :

— deux, modérées, sur la Section commune (107 au Service de santé et 67 à la Délégation ministérielle pour l'armement) ;

— et une, plus importante, au profit de la gendarmerie dont on poursuit ainsi le renforcement, par tranches annuelles et dans la limite globale de 8 000 postes supplémentaires, conformément à la loi-programme de 1970.

L'évolution en baisse du personnel militaire rémunéré sur les comptes de commerce et les budgets annexes (— 81 unités) provient, pour l'essentiel, de la restructuration du Service des poudres (voir *tableau B de l'annexe n° 3*).

L'analyse de la répartition des effectifs budgétaires par grade et par origine statutaire est donnée par l'annexe n° 4 et permet de constater que l'importance relative du contingent reste, globalement, du même ordre qu'en 1974, puisque, avec un effectif de 275 507 sur 584 405, les appelés représentent 47,1 % du personnel militaire global des armées, au lieu de 47,2 % en 1974 ; comme en 1974, la répartition entre les armées varie profondément selon la technicité plus ou moins poussée des matériels :

— d'un côté, l'Armée de Terre avec 65,1 % ;

— de l'autre, l'Armée de l'Air et la Marine avec, respectivement, 38 et 24,1 %.

Comme l'an dernier, on doit souligner, en le regrettant, que les effectifs réalisés sont parfois inférieurs aux droits budgétaires ; globalement, les effectifs moyens réalisés au cours du premier semestre 1974 sont inférieurs de 1,7 % aux effectifs budgétaires, et l'étude analytique des écarts montre qu'il y a surtout déficit de personnel de carrière ou sous contrat et excédent d'appelés (voir annexe n° 5).

Sur la Section commune, le déficit en officiers d'active concerne essentiellement le Service de santé, où le nombre des médecins était de 1 898 au 1^{er} juillet 1974, au lieu de 2 064 prévus au budget ; la situation ira sans doute en s'améliorant avec le nouveau statut mis en vigueur au 1^{er} janvier prochain ; un autre facteur favorable réside dans la progression du nombre des candidats aux concours des écoles de Lyon et de Bordeaux.

L'Armée de l'Air a un déficit important en personnel de carrière et sous contrat : — 4,8 % pour les sous-officiers et — 40 % pour les hommes du rang ; ce dernier déficit s'explique par le ralentissement des engagements et se trouve corrigé par un excédent d'appelés, au moins sur le plan numérique. Le déficit en sous-officiers est plus grave, car il diminue la sécurité des vols et rend plus difficile l'entretien du matériel.

Pour l'Armée de Terre, le déficit des hommes du rang sous contrat atteint 15 % et provient du ralentissement des engagements ; à l'avenir, cette baisse de recrutement accentuera le déficit actuel des sous-officiers (— 1,1 %) ; on constate aussi que l'Armée de Terre, contrairement aux autres, a même un déficit dans les appelés du contingent, surtout au niveau des sous-officiers.

Pour l'Armée de Mer également, le déficit en personnel sous contrat (plus de 2 000 unités) est préoccupant ; il atteindrait 3 000 en 1975 si le courant des engagements ne s'améliorait pas.

Pour la Gendarmerie, le déficit indiqué sur l'annexe n° 5 n'est que provisoire ; il s'explique par le caractère progressif de la mise en œuvre du renforcement prévu au budget de 1974.

b) *Les effectifs civils.*

L'évolution des effectifs civils rémunérés sur crédits budgétaires, par service et par grande catégorie statutaire, figure à l'annexe n° 6.

L'augmentation, nettement plus faible que pour 1974 (141 unités au lieu de 1 308), a une triple origine :

— l'aménagement des effectifs entre crédits budgétaires et comptes de commerce se poursuit au sein de la Délégation ministérielle pour l'armement	+ 87
— certains ouvriers temporaires vont être affiliés au statut d'ouvrier réglementé	+ 50
— du personnel des poudres est pris en charge par le budget général	+ 62
	<hr/>
Total	+ 199

De ce total, il faut déduire l'incidence de différentes mesures ponctuelles qui représentent 58 unités et parmi lesquelles on peut citer :

- la suppression d'un Secrétaire d'Etat aux Armées et d'un contractuel attaché au cabinet ;
- la suppression de 86 postes d'employés pour gager la création, pour les D.O.M.-T.O.M., de 59 postes de contractuels et d'ouvriers.

Il faut ajouter à ces effectifs les personnels civils et ouvriers très nombreux qui sont rémunérés sur les comptes de commerce et les budgets annexes ; ils atteignent les chiffres suivants :

— personnel civil	9 687
— personnel ouvrier	44 258
	<hr/>
Total	53 945

L'effectif global de cette catégorie de personnel est inférieur de 828 unités à celui de 1974 ; l'analyse détaillée des différences est donnée dans *l'annexe n° 7*. Comme en 1974, mais avec des chiffres plus modestes, la réduction que l'on constate d'une année sur l'autre porte sur les effectifs des Directions techniques (— 92) et du Service des poudres (— 759), tandis qu'au contraire le Service des essences est amené à prendre en charge une vingtaine de personnes en provenance de l'Agence comptable des poudres.

SECTION 2. — LES RÉMUNÉRATIONS

L'ensemble des rémunérations et des charges sociales, toutes sections confondues, passe de 13 308 millions de francs à 16 364, ce qui représente une majoration de 3 056 millions de francs en crédits et de 23 % en pourcentage ; le taux de croissance est donc ici supérieur à celui du titre III dans son ensemble (21,3 %) et à celui du budget militaire global (14,5 %). C'est en effet dans ce secteur que le Gouvernement a voulu faire porter l'essentiel de son effort financier.

A vrai dire, la part la plus importante de cette augmentation relève encore de la simple application au personnel, civil ou militaire, du Ministère de la Défense, des améliorations de rémunérations prévues pour l'ensemble de la fonction publique ; mais, cette année, une part plus significative que précédemment résulte aussi des mesures spécifiques destinées à améliorer la condition militaire et l'exécution du service national.

a) *Mesures générales concernant la fonction publique.*

Ces mesures, qui représentent à elles seules 2 070 millions de francs (voir *annexe n° 8, tableau A*) correspondent :

— d'une part, aux relèvements périodiques du traitement de base de la fonction publique, déjà acquis (1 002 millions de francs) ou prévus en cours d'année (958 millions de francs) ;

— d'autre part, à la majoration des prestations sociales (en mesure acquise 50 millions de francs et en mesure nouvelle 59 millions de francs).

b) *Mesures propres au personnel du Ministère de la Défense.*

Les mesures diverses concernant différentes catégories de personnel civil des armées et la provision pour hausse des salaires ouvriers en 1975 atteignent 237 millions (voir *annexe n° 8, tableau B 1*).

Pour le personnel militaire (*annexe n° 8, tableau B 2*), un effort particulier a été fait puisque le total des mesures de revalorisation de la condition militaire ou d'amélioration du service national atteint 739,5 millions de francs.

Parmi les mesures catégorielles de 1975, dont la liste figure en *annexe n° 9*, on citera plus particulièrement ici :

— la revalorisation de l'indemnité pour charges militaires, et son ajustement automatique en fonction du relèvement périodique du traitement de base de la fonction publique ; l'ensemble de cette double mesure représente maintenant 176,8 millions de francs (dont 50 millions de francs après les décisions prises le 10 octobre dernier) ;

— la mise en application du nouveau statut du Service de santé (29 millions de francs), dont on peut espérer qu'il freinera les départs actuellement constatés parmi les médecins et les pharmaciens des armées ;

— l'instauration d'un certain nombre de mesures destinées à tenir compte des sujétions propres à l'Armée de Terre ;

— pour les sous-officiers, l'achèvement de la mise en œuvre des conséquences de la réforme de la catégorie B ;

— pour les appelés, le relèvement du prêt journalier, qui passera à 2,50 F, à compter du 1^{er} janvier 1975 (coût global de la mesure : 51 millions de francs).

CHAPITRE II

Fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses.

Sous cette rubrique, on regroupe les crédits des quatre dernières parties du titre III : le fonctionnement des armes et des services et l'entretien du matériel (quatrième partie), l'entretien immobilier (cinquième partie), les subventions de fonctionnement (sixième partie) et les « dépenses diverses » (septième partie). On sait que depuis la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature, en 1974, les crédits de fonctionnement et d'entretien comportent ceux qui étaient inscrits auparavant à la deuxième partie — laquelle a disparu — et qui sont destinés à l'entretien du personnel, à savoir l'alimentation, les diverses masses d'entretien et les frais de déplacement.

Sur ces quatre parties regroupées, l'évolution des crédits est la suivante :

	1974	1975	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Section commune	1 097,1	1 303,7	+ 206,6	+ 18,8
Section Air	1 603,8	1 961,2	+ 357,4	+ 22,3
Section Forces terrestres	2 409,6	2 813,4	+ 403,8	+ 16,8
Section Marine	1 465,1	1 699,3	+ 234,2	+ 16
Section Gendarmerie	513,8	592,4	+ 78,6	+ 15,3
Totaux	7 089,4	8 370	+ 1 280,6	+ 18,1

Ils représentent, en 1975, 33,8 % du titre III au lieu de 34,8 en 1974, ce qui montre bien l'effort d'austérité réalisé ici pour permettre des améliorations dans le secteur des personnels.

Le tableau suivant permet de prendre une vue globale, toutes sections réunies, des variations de crédits par rapport au budget de base de 1974 :

	En millions de francs.
<i>Amélioration des conditions de vie de la troupe :</i>	
— indexation des suppléments à la prime générale d'alimentation.	27,2
— revalorisation des masses d'entretien du personnel	20
— subventions aux clubs sportifs	0,4
<i>Alimentation :</i>	
Outre 59,5 millions de francs en mesure acquise, le budget prévoit, en mesure nouvelle, pour couvrir les hausses	73,8
<i>Carburants et combustibles :</i>	
Malgré une réduction de 10 % sur le volume des carburants et combustibles opérationnels, et de 20 % sur les carburants non opérationnels, la hausse des prix entraîne l'octroi de crédits neufs d'un volume global de	396
<i>Chauffage :</i>	
La réduction de volume imposée est ici de 20 %, mais il faut tenir compte de la hausse des prix et aussi de la mise en service d'installations nouvelles	96,6
<i>Entretien programmé des matériels</i>	156
<i>Fonctionnement courant (pour l'essentiel, couverture des hausses de prix)</i>	200
<i>Relèvement des indemnités de déplacement</i>	43
<i>Variation de parité du franc sur divers postes ; outre une mesure acquise de 0,9</i>	9
<i>Augmentation des crédits destinés :</i>	
— aux subventions de fonctionnement	28
— aux « dépenses diverses »	86

Nous retrouverons en détail les points d'application de ces diverses augmentations au cours de l'analyse que nous présentons maintenant, section par section, des crédits relevant de cette rubrique budgétaire « fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses ».

I. — SECTION COMMUNE

Cette section regroupe les dépenses de l'administration centrale, de la délégation ministérielle pour l'armement, des services communs et des organismes interarmées ; elle utilise les quatre parties étudiées dans ce chapitre, et l'annexe n° 10 donne le tableau, par chapitre, des crédits accordés en 1974 et prévus pour 1975.

**Paragraphe 1^{er}. — Section commune. — Quatrième partie.
Fonctionnement et entretien du matériel.**

1° *Administration centrale.*

Au chapitre 34-02 (entretien du matériel), les crédits passent de 21,5 à 26,2 millions de francs, soit une progression de 21,9 %.

Cette augmentation, un peu moins forte en pourcentage que l'an dernier (26,5 %), correspond pour l'essentiel à la couverture des hausses de prix et aussi (pour 150 000 F) à la prise en charge par la Section commune de l'entretien des locaux de la Direction de la gendarmerie nouvellement installée à Rosny-sous-Bois.

2° *Délégation ministérielle pour l'armement.*

Les deux chapitres intéressés évoluent ainsi :

D. M. A.	1974	1975	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
34-31. — Frais de déplacement.....	7,4	8,8	+ 1,4	+ 18,9
34-32. — Fonctionnement	111,5	128,2	+ 16,7	+ 15

Les hausses, ici, sont plus fortes que l'an dernier (8 et 11,7 %). Elles correspondent aux prévisions de hausses des prix sur les dépenses de fonctionnement de la Délégation ministérielle pour l'armement et sur les dépenses d'alimentation de l'Ecole polytechnique, ainsi qu'à la prise en compte par le budget général de certaines charges antérieurement supportées par le budget annexe des poudres, et à diverses mesures d'ordre entre chapitres de la même section.

3° *Justice militaire.*

Le chapitre 34-52 (fonctionnement et entretien de la justice militaire) est d'importance modeste ; il passe de 0,6 million de francs en 1974 à 0,7 million de francs, soit une progression de 16,7 %, qui correspond à l'incidence de la majoration des frais de justice et des hausses économiques sur les dépenses du chapitre.

4° *Service de santé.*

Les chapitres 34-61 et 34-62, consacrés au Service de santé, augmentent de façon très différente :

SERVICE DE SANTE	1974	1975	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
34-61. — Frais de déplacement.	6,5	6,7	+ 0,2	+ 3,1
34-62. — Fonctionnement et entretien	104,4	123,7	+ 19,3	+ 18,5

La variation du chapitre 34-61 est due uniquement au relèvement des indemnités de stages et de missions.

Sur le chapitre 34-62, on note deux mesures en réduction :

— un certain nombre d'ouvriers temporaires passeront sous statut en 1975 et seront désormais payés sur le chapitre 31-62 (— 216 000 F) ;

— les frais d'hospitalisation des gendarmes auxiliaires du contingent seront supportés en 1975 par la Section gendarmerie (— 344 000 F).

En revanche, les dépenses d'alimentation, de fonctionnement et de carburants augmentent nettement ; il est, en effet, nécessaire de couvrir les diverses hausses de prix ainsi que le relèvement des prix de journée d'hospitalisation dans les établissements civils et militaires.

5° *Service de documentation extérieure
et de contre-espionnage.*

Le chapitre 34-72 (fonctionnement et entretien), propre au S. D. E. C. E., progresse modérément ; il passe de 13,1 millions de francs à 14,4 millions de francs, soit une augmentation de 9,9 % qui tient compte uniquement, cette année, de la variation des prix, les charges du service restant inchangées.

6° Postes permanents à l'étranger.

Cette rubrique, au contraire, subit sur ses deux chapitres une forte augmentation, du moins en pourcentage :

POSTES A L'ETRANGER	1974	1975	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
34-81. — Frais de déplacement.....	10,7	12,6	+ 1,9	+ 17,8
34-82. — Matériel et fonctionnement.	9	11,8	+ 2,8	+ 31,1

Ces augmentations résultent, d'une part, de la nécessité de faire face à la hausse des prix et, d'autre part, d'un renforcement de notre représentation militaire dans certains postes à l'étranger, partiellement compensé par des allègements sur d'autres points.

7° Services communs. — Frais de déplacement.

Les frais de déplacement des personnels relevant d'un certain nombre de services communs sont regroupés au chapitre 34-91, qui croît de 11,9 % : il s'inscrit pour 14,1 millions de francs en 1975 au lieu de 12,6 millions de francs en 1974, et l'augmentation correspond au relèvement des indemnités de missions, de tournée et de stage.

8° Sécurité militaire.

Les crédits du chapitre 34-92 (entretien et fonctionnement de la sécurité militaire) augmentent peu en valeur absolue (de 3 millions de francs à 3,7 millions de francs) mais beaucoup en valeur relative (23,3 %), parce qu'ils doivent faire face à la hausse des frais de fonctionnement et de l'entretien courant, et surtout à celle des carburants (malgré la réduction de 20 % du volume des consommations).

9° Service d'information et de relations publiques des armées.

Le chapitre 34-93, qui supporte les dépenses de fonctionnement du S.I.R.P.A., passe de 6,7 millions de francs à 7,7 millions de francs ; il s'agit strictement d'un ajustement des crédits à la hausse des prix (14,1 %).

10° *Action sociale des armées.*

Le chapitre 34-94 (entretien et fonctionnement du Service de l'action sociale des armées) connaît une forte progression : de 7,2 millions de francs en 1974, il passe à 9,5 millions de francs en 1975, ce qui représente un taux de croissance de 31,9 %, qui résulte non seulement des hausses sur les frais de fonctionnement du service et de la mise aux normes de sécurité de certains établissements sociaux, mais encore du transfert de certains crédits de carburants, précédemment inscrits sur les autres sections.

11° *Direction des Centres d'expérimentations nucléaires.*

L'évolution de ce chapitre important, consacré au fonctionnement de la D.I.R.C.E.N., est la suivante :

1974	172,4 millions de francs.
1975	205,9 millions de francs.

L'augmentation est de 19,4 % (33,5 millions de francs) ; compte tenu des variations de prix, elle traduit l'ajustement des crédits aux besoins réels du Centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique.

12° *Organismes interarmées, sports et compétitions.*

Le chapitre 34-95, consacré aux achats et à l'entretien des matériels et aux dépenses de fonctionnement des organismes interarmées, passe de 11,9 millions de francs en 1974 à 13,4 millions de francs, soit une augmentation de 12,6 % (1,5 million de francs) correspondant à l'ajustement des crédits en fonction des hausses économiques et de l'évolution des prix des carburants.

**Paragraphe 2. — Section commune. — Cinquième partie.
Entretien des immeubles.**

Il s'agit ici des immeubles de l'Administration centrale et des logements domaniaux. L'évolution des crédits correspondants est la suivante :

ENTRETIEN DES IMMEUBLES	1974	1975	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
35-01. — Administration centrale ...	5,4	6,7	+ 1,3	+ 24,1
35-91. — Logements domaniaux	18,1	19,9	+ 1,8	+ 9,9

La première augmentation (1,3 million de francs) correspond à l'ajustement des crédits d'entretien immobilier aux besoins estimés pour 1975 ; la seconde (1,8 million de francs) porte le montant de la dotation du chapitre au niveau de la subvention due à la S. O. G. I. M. A., en application de la convention du 1^{er} février 1972, pour l'entretien des logements domaniaux.

**Paragraphe 3. — Section commune.
Sixième partie. — Subventions.**

L'évolution des crédits sur les trois chapitres de cette sixième partie est retracée à l'annexe n° 10. Les deux premiers chapitres, consacrés aux subventions versées à l'O. N. E. R. A. et à l'École polytechnique (chap. 36-31) ainsi qu'aux organismes internationaux (chap. 36-91) augmentent respectivement de 19 et de 8 millions (soit de 16,3 et 17,5 %) pour tenir compte de la progression des prix et des salaires. Le troisième, en revanche, reste stable ; il s'agit de la subvention au Groupe consultatif d'assistance militaire en France (chap. 36-92).

**Paragraphe 4. — Section commune.
Septième partie. — Dépenses diverses.**

Cette partie comprend quatre chapitres dont l'évolution, donnée à l'annexe n° 10, est très variable.

L'augmentation constatée sur le chapitre 37-31 (frais accessoires aux achats de matériels à l'étranger) est très faible en

valeur absolue (+ 0,1 million de francs, soit 12,5 %) et a uniquement pour objet de couvrir les hausses économiques dans ce secteur d'activité.

Sur le chapitre 37-91 (frais de contentieux et règlement des dommages et accidents du travail), il s'agit d'ajuster aux besoins la dotation destinée au paiement des rentes-accidents du travail servies au personnel ouvrier (+ 4 millions de francs, soit une croissance de 5,1 %).

L'augmentation importante inscrite au chapitre 37-94 a pour but d'ajuster aux prévisions de dépenses l'indemnité compensatrice versée chaque année à la S. N. C. F. pour le transport des militaires « isolés » ; le supplément atteint 82 millions de francs ; ce qui représente une progression de 25 %, et on ne peut manquer d'être surpris par le volume global de cette indemnité compensatrice (410 millions de francs en 1975).

La très forte croissance relative du chapitre 37-95 (subventions diverses : + 1,4 million de francs, soit 42,4 %) résulte de la prise en compte des hausses économiques, mais aussi de l'effort général tenté pour améliorer les conditions d'exécution du service militaire ; la subvention aux clubs sportifs est augmentée, et les armées coopèrent davantage au fonctionnement d'associations privées à caractère social dont les activités se développent dans l'orbite des armées.

II. — SECTION AIR

L'Armée de l'Air ne reçoit aucune dotation sur les cinquième, sixième et septième parties du budget. Sur la quatrième partie (matériel et fonctionnement des armes et des services), l'évolution des crédits se présente comme suit :

TITRE III. — SECTION AIR. — Quatrième partie.

CHAPITRES	1974	1975	DIFFERENCE	
			(En millions de francs.)	En pourcentage.
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11. — Alimentation	161,2	189,8	+ 28,6	+ 17,7
34-12. — Fonctionnement des bases aériennes	247,9	280,9	+ 33	+ 13,3
34-13. — Dépenses centralisées de soutien	129	153,2	+ 24,2	+ 18,8
34-14. — Carburants et fluides.....	371	586	+ 215	+ 58
34-21. — Frais d'exploitation des services	49	51,2	+ 2,2	+ 4,5
34-31. — Entretien des matériel. — Programmes	614,7	664,5	+ 49,8	+ 8,1
34-32. — Constructions a é r o n a u t i q u e s . — Fonctionnement.	31	35,5	+ 4,5	+ 14,5
Totaux	1 603,8	1 961,1	+ 357,3	+ 22,3
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31. — Entretien des matériels. — Programmes	757,9	833	+ 75,1	+ 9,9

Le taux de croissance moyen de cette quatrième partie, soit 22,3 %, recouvre des évolutions très différentes qui vont d'un relèvement de 4,5 % pour les frais d'exploitation des services à une augmentation de 58 % pour les carburants.

a) Alimentation.

L'origine de l'augmentation des crédits (28,652 millions de francs) est triple :

— tout d'abord, la mise à niveau des dotations sur les hausses de prix constatées au 1^{er} janvier 1974 (mesure acquise) ;

— ensuite, la mise à niveau au 1^{er} juillet 1974 et la revalorisation de la provision pour hausses de prix ;

— enfin, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'exécution du service militaire, l'indexation des suppléments à la prime générale d'alimentation.

Le taux journalier moyen, par homme, de la prime générale d'alimentation pour l'Armée de l'Air est de 6,76 F en Métropole et de 6,65 F en Allemagne.

b) *Fonctionnement des bases aériennes.*

Ce chapitre, créé en 1974, et qui regroupe les charges de plusieurs autres rubriques budgétaires (indemnités de stage, entretien du matériel et des immeubles, fonctionnement courant) augmente d'une façon relativement modérée : 13,3 %. Les dotations doivent faire face à la hausse des prix sur tous les éléments constitutifs de ce chapitre, et notamment sur les dépenses de chauffage ; en revanche, un transfert de charges fait passer les crédits de carburant « auto » des unités du génie de l'air du chapitre 34-12 vers le suivant (dépenses centralisées de soutien).

c) *Dépenses centralisées de soutien.*

En plus du transfert de charges précité, le chapitre 34-13 supporte lui aussi les hausses de prix sur les combustibles et le relèvement des tarifs de certaines indemnités de mission dont il assume le financement.

d) *Carburants et fluides.*

Malgré la réduction de 10 % des consommations de carburants et combustibles opérationnels, la dotation du chapitre doit augmenter dans de fortes proportions (58 %, soit 215 millions de francs) pour couvrir la hausse des tarifs.

e) *Frais d'exploitation des services.*

Gérés par la Direction du commissariat de l'Air (art. 10) et par la Direction du matériel (art. 20), les crédits du chapitre 34-21 subissent les hausses de prix de tous les éléments d'exploitation des services, notamment sur les coûts de location des équipements informatiques ; cependant, une volonté très nette d'austérité a limité à 4,5 % la couverture de ces hausses pour l'année 1975.

f) *Entretien des matériels aéronautiques. — Programmes.*

Sur ce chapitre fondamental de l'Armée de l'Air, la progression est de 9,9 % pour les autorisations de programme et de 8,1 % pour les crédits de paiement. Cette augmentation, à vrai dire inférieure à la dérive des prix, est justifiée par la hausse des coûts d'entretien des matériels, et par l'évolution du programme des réparations.

g) *Constructions aéronautiques. — Frais de fonctionnement.*

Les crédits du chapitre 34-32 correspondent à la couverture budgétaire des activités étatiques de la Direction technique des constructions aéronautiques, puisque ces activités demeurent en dehors du compte de commerce ; les 9/10 de l'augmentation des crédits (4,5 millions de francs, soit 14,5 % du chapitre) correspondent à la hausse des tarifs des combustibles, partiellement compensée par une réduction de 20 % imposée aux consommations.

III. — SECTION FORCES TERRESTRES

L'Armée de Terre n'utilise pas la sixième partie du titre III (subventions de fonctionnement) : sur les quatrième, cinquième et septième parties, elle reçoit des crédits dont l'augmentation moyenne est de 16,8 %.

Par chapitre, l'évolution est la suivante :

TITRE III. — SECTION FORCES TERRESTRES. — Quatrième, cinquième et septième partie.

CHAPITRES	1974	1975	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiements.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et des services :</i>				
34-01. — Services centraux. — Fonctionnement	64,6	68,5	+ 3,9	+ 6
34-11. — Alimentation	524,7	626,7	+ 102	+ 19,4
34-12. — Entretien et activités des Forces terrestres	661,2	849,8	+ 188,6	+ 28,5
34-13. — Dépenses centralisées de soutien	389,4	407	+ 17,6	+ 4,5
34-21. — Frais d'exploitation des services	86,4	90,7	+ 4,3	+ 5
34-31. — Entretien des matériels. — Programmes	435,7	464,7	+ 29	+ 6,7
<i>Cinquième partie. — Entretien immobilier :</i>				
35-11. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	220,4	275,7	+ 55,3	+ 25,1
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-11. — Convocation des réserves. — Préparation militaire ..	27	30,3	+ 3,3	+ 12,2
Totaux	2 409,4	2 813,4	+ 404	+ 16,8
<i>Autorisations de programme.</i>				
<i>Quatrième partie :</i>				
34-31. — Entretien des matériels. — Programmes	640,9	641	+ 0,1	»

a) *Services centraux, fonctionnement.*

Le chapitre 34-01, créé en 1974, réunit les dotations de six chapitres anciens, lesquelles sont maintenant réparties en six articles, dont chacun concerne l'un des grands secteurs d'activités placés sous l'autorité de l'Armée de Terre : recrutement, transmissions, traitement automatique de l'information, organismes divers, section géographique de l'armée et documentation générale de l'armée.

L'augmentation relativement modérée des crédits du chapitre (3,9 millions de francs soit 6 %) couvre partiellement les hausses de prix.

b) *Alimentation.*

Comme pour l'Armée de l'Air, l'ajustement des crédits résulte d'abord de la mise à niveau des dotations pour faire face aux hausses de prix, déjà constatées ou prévisibles ; il s'y ajoute également, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'exécution du service national, les crédits nécessaires à l'indexation des suppléments à la prime globale d'alimentation.

Les taux journaliers par homme sont de 6,76 F en Métropole, 6,65 F en Allemagne et 9,83 F en moyenne Outre-Mer.

c) *Entretien et activités des Forces terrestres.*

Le chapitre 34-12, qui est né de la mise en œuvre des budgets de fonctionnement, rassemble des crédits qui étaient dispersés, avant 1974, sur onze chapitres différents. L'augmentation de la dotation est relativement forte puisqu'elle atteint près de 189 millions de francs en valeur absolue et plus de 28 % en pourcentage. Cela tient, pour plus de la moitié, à la hausse des prix des carburants ; le surplus est dû essentiellement à une nouvelle revalorisation des masses d'entretien (20 millions de francs), reconnue nécessaire dans le cadre des décisions sur l'amélioration des conditions d'exécution du service national, ainsi qu'à la décision, prise le 10 octobre, d'accorder quatre voyages gratuits par an aux jeunes recrues à l'occasion des permissions (36 millions de francs pour toutes les sections). Cette mesure a fait l'objet d'un amendement gouvernemental adopté par l'Assemblée Nationale lors du débat en première lecture sur le budget militaire. Un second amendement, présenté et adopté dans les mêmes conditions, a porté à cinq le nombre de ces voyages gratuits (coût : 10 millions de francs supplémentaires, également pour toutes les sections).

d) *Dépenses centralisées de soutien.*

Le chapitre 34-13 est lui aussi une conséquence de la mise en œuvre des budgets de fonctionnement ; créé en 1974, il regroupe les crédits de dix anciens chapitres en six articles : logement, déplacements et transports, service du matériel, service de l'habillement, service des subsistances, divers.

Le taux de croissance est beaucoup plus faible que sur le chapitre précédent, puisqu'il est seulement de 4,5 % (soit 17,6 millions de francs) ; la couverture des hausses prévisibles sur les prix et sur les tarifs ne serait donc assurée ici que partiellement, si des économies de fonctionnement n'étaient pas réalisées en cours d'année.

e) *Frais d'exploitation des services.*

Comme l'an dernier, le taux de croissance de ce chapitre (qui en regroupe sept en cinq articles) est relativement faible : 5 %, soit 4,3 millions de francs ; cette augmentation assure une couverture partielle des hausses de prix prévisibles.

f) *Entretien programmé des matériels.*

Sur cet important chapitre de l'Armée de Terre, les autorisations de programme sont du même ordre qu'en 1974, et les crédits de paiement augmentent de 29 millions de francs, soit de 6,7 %. L'ajustement aux besoins s'est donc fait dans un esprit d'austérité, car les hausses de prix et de salaires (qui se répercutent sur les charges de ce chapitre) dépasseront certainement le taux de croissance de la dotation.

g) *Entretien des immeubles et du domaine.*

Sur le chapitre 35-11, on a voulu, tout en restant dans un climat d'austérité, réaliser un effort financier supérieur au précédent, car l'état du casernement laisse trop souvent à désirer et cette situation ne peut avoir que des effets désagréables sur le moral ; une somme de 55,3 millions de francs a donc été prévue en supplément pour l'année 1975, ce qui représente une augmentation de 25,1 % de la dotation du chapitre en 1974.

h) Convocation des réserves.

Les crédits du chapitre 37-11, qui réunit, à compter du budget de 1974, deux anciens chapitres, passent de 27 millions de francs à 30,3 millions de francs, ce qui représente une croissance de 12,2 % ; cette progression est destinée à financer le relèvement des indemnités de mission, de tournée et de stage, ainsi que l'augmentation des frais d'entretien des réservistes et des rémunérations qui leur sont dues.

IV. — SECTION MARINE

La Section Marine utilise des crédits sur les quatrième, sixième et septième parties du titre III ; leur évolution est retracée par le tableau suivant :

TITRE III. — SECTION MARINE. — Quatrième, sixième et septième partie.

CHAPITRES	1974	1975	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			En pourcentage.
<i>Crédits de paiement.</i>				
Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et des services :				
34-11. — Alimentation	192,1	219,9	+ 27,8	+ 14,5
34-12. — Entretien et activités des forces maritimes.....	227,6	322,9	+ 95,3	+ 41,9
34-13. — Dépenses centralisées de soutien	50,7	53,3	+ 2,6	+ 5,1
34-14. — Carburants et combustibles opérationnels	91,8	188,4	+ 96,6	+ 105,2
34-21. — Frais d'exploitation des services	29,8	36,8	+ 7	+ 23,5
34-31. — Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers. — Programmes....	718,6	706,5	— 12,1	— 1,7
34-35. — Entretien des matériels aériens. — Programmes...	148,6	165,5	+ 16,9	+ 11,4
Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :				
36-01. — Subventions	5,6	5,7	+ 0,1	+ 1,8
Septième partie. — Dépenses diverses :				
37-81. — Dommages consécutifs à des événements de mer. — Réquisitions	0,3	0,3	»	»
Totaux	1 465,1	1 699,3	+ 234,2	+ 16
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31. — Entretien de la Flotte, munitions et matériels divers. — Programmes.....	744	737,8	— 6,2	— 0,8
34-35. — Entretien des matériels aériens. — Programmes...	178	199,6	+ 21,6	+ 12,1
Totaux	922	937,4	+ 15,4	+ 1,7

a) *Alimentation.*

Comme pour les autres armées, la prime générale d'alimentation a été mise à niveau des hausses de prix constatées ou attendues, et les suppléments à la prime générale d'alimentation sont indexés à compter du 1^{er} janvier prochain.

Les taux de la prime journalière sont calculés sur la base de 6,62 F en Métropole et de 7,74 F pour l'Outre-Mer, sauf le Pacifique, qui bénéficie d'une prime de 10,56 F.

b) *Entretien et activités des Forces maritimes.*

Le chapitre 34-12 est destiné à financer les budgets de fonctionnement, et regroupe à cet effet, depuis le budget de 1974, les crédits provenant de quinze chapitres de l'ancienne nomenclature. Pour 1975, il apparaît comme fortement réévalué, puisqu'il passe de 227,6 millions de francs à 322,9 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 95,3 millions de francs et un taux de croissance de 41,9 %.

En fait, l'essentiel de cet accroissement provient d'un transfert de charges (72,2 millions de francs) du chapitre 34-31 vers le chapitre 34-12 ; il a paru opportun de faire passer sur le chapitre 34-12 une part plus importante encore que l'an dernier de l'entretien courant des bâtiments de la Flotte et du matériel naval ; le surplus de l'augmentation correspond à la couverture partielle des hausses économiques.

c) *Dépenses centralisées de soutien.*

Sur ce chapitre, qui regroupe en 1975 comme en 1974 les crédits de trois anciens chapitres (frais de déplacement, approvisionnements de la Flotte, instruction, écoles et recrutement), la croissance est légèrement inférieure, malgré la hausse des prix, à celle de l'an dernier : 2,6 millions de francs, soit 5,1 %, au lieu de 2,7 millions de francs et 5,6 %.

d) *Carburants et combustibles opérationnels.*

Le chapitre 34-14 supporte les dépenses d'approvisionnement des carburants et combustibles opérationnels pour la Flotte et pour l'Aéronautique navale. En 1975, il doit non seulement faire face aux très fortes hausses de prix des produits pétroliers, mais encore

procéder au réapprovisionnement d'un certain volume de stocks de sécurité dans lesquels la Marine a dû puiser en 1974 pour remplir ses missions. C'est ce qui explique le pourcentage très élevé d'augmentation constaté sur le chapitre (105,2 %), malgré les prévisions de réductions sur les consommations.

e) *Frais d'exploitation des services.*

Comme en 1974, ce chapitre regroupe sur quatre articles (commissariat, travaux maritimes, transmissions, service hydrographique et océanographique) les crédits précédemment classés par nature dans une dizaine de chapitres de l'ancienne nomenclature. La progression relativement importante qu'il marque d'une année sur l'autre (7 millions de francs, soit 23,5 %) tient pour partie à la hausse des prix, mais aussi, pour une part plus importante, à de nouveaux transferts de crédits entre chapitres de la même section.

f) *Entretien de la Flotte, des munitions et des matériels divers.*
Programme.

La réduction de 12,1 millions de francs subie par le chapitre 34-31 sur ses crédits de paiement (soit 1,7 % de moins qu'en 1974) et celle de 6,2 millions de francs subie sur les autorisations de programme (soit — 0,8 %) est le résultat algébrique d'une double opération :

— d'une part, le transfert au chapitre 34-12 de certaines dépenses d'entretien des navires et du matériel naval (soit 72,2 millions de francs en moins sur les autorisations de programme et sur les crédits de paiement) ;

— d'autre part, une augmentation des crédits de paiement (60,1 millions de francs) et des autorisations de programme (66 millions de francs) pour tenir compte du coût d'entretien des matériels et de l'évolution du programme des réparations pour les bâtiments de la Flotte, les munitions et le matériel naval.

g) *Entretien programmé du matériel aérien.*

Avec le chapitre 34-35, on retrouve un taux de progression classique, cette année, de 11,4 % (soit 16,9 millions de francs) sur les crédits de paiement, et de 12,1 % (soit 21,6 millions de francs) sur les autorisations de programme ; cet ajustement tient compte des hausses de prix et de l'évolution des programmes de réparations des aéronefs et des matériels de l'aéronautique navale.

h) *Subventions.*

Le relèvement de la dotation est dû à l'augmentation de la subvention de fonctionnement (+ 150 000 F) versée au Musée de la marine.

i) *Domages consécutifs à des événements de mer. — Réquisitions.*

Aucun changement sur le chapitre 37-81, qui reste doté de 300 000 F.

V. — SECTION GENDARMERIE

Depuis 1974, les crédits d'entretien et de fonctionnement de la gendarmerie sont regroupés sur trois chapitres seulement (au lieu de sept précédemment) ; les cinquième, sixième et septième parties ne sont pas utilisées.

L'évolution des dotations est la suivante :

TITRE III. — SECTION GENDARMERIE. — Quatrième partie.

CHAPITRES	CREDITS DE PAIEMENT			Différence.
	1974	1975		
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
34-11. — Alimentation	15,4	19,7	+ 4,3	+ 21,9
34-12. — Fonctionnement des corps.	444,2	508,1	+ 63,9	+ 14,4
34-13. — Dépenses centralisées de soutien	54,2	64,6	+ 10,4	+ 19,1
Totaux	513,8	592,4	+ 78,6	+ 15,3

a) *Alimentation.*

Comme l'an dernier, l'accroissement des crédits sur ce chapitre a une triple cause :

— en dehors de la prise en compte des hausses de prix au 1^{er} janvier puis au 1^{er} juillet 1974, et de l'inscription d'une provision forfaitaire pour les hausses de 1975, la dotation du chapitre doit faire face à l'augmentation des effectifs décidée en 1974 (simple extension en année pleine) et à celle qui est inscrite au budget de 1975.

b) *Fonctionnement des corps.*

Sur le chapitre 34-12, qui a regroupé en 1974 les crédits de dix chapitres anciens (entretien des matériels et des immeubles, frais de transport et de déplacement, etc.), l'augmentation de 63,9 millions de francs (qui représente une croissance de 14,4 %) a pour origine, d'une part, les hausses de prix sur tous les éléments pris en charge par ce chapitre (carburants et combustibles, fonctionnement courant, indemnités de missions, de tournées et de stages) et, d'autre part, l'incidence des accroissements d'effectifs décidés pour 1974 (extension en année pleine) et pour 1975.

c) *Dépenses centralisées de soutien.*

L'augmentation des effectifs, les hausses de prix sur les carburants et le relèvement des indemnités de missions, de tournées et de stages sont à l'origine de la croissance de ce chapitre (+ 10,4 millions de francs, soit 19,1 %) sur lequel on note toutefois, en mesure acquise, une réduction de 991 750 F.

CONCLUSION

En conclusion, le projet de budget qui nous est présenté pour 1975 au titre des dépenses de fonctionnement du Ministère de la Défense marque la volonté du Gouvernement de faire un effort sérieux en faveur du personnel, et nous ne pouvons que nous en féliciter ; en revanche, ce projet donne un coup de frein sur les crédits affectés au fonctionnement des services et à l'entretien des matériels, ce qui était sans doute nécessaire dans le climat d'austérité imposé par les circonstances, mais ne manquerait pas de poser des problèmes importants s'il devait se renouveler.

*
* *

C'est sous le bénéfice des considérations exposées dans le présent rapport que votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du Ministère de la Défense (titre III) pour l'année 1975.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 24.

Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires.

**Texte proposé initialement
par le Gouvernement.**

I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1975, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 2 411 389 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense pour 1975, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 2 795 793 742 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

**Texte adopté par l'Assemblée Nationale
à la suite du dépôt de deux amende-
ments par le Gouvernement et proposé
par votre commission.**

I. — Il est ouvert...

... 2 401 389 000 F...
... services ».

II. — Il est ouvert...

... 3 045 793 742 F...
... services ».

Commentaires. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses ordinaires des services militaires.

Le premier des deux amendements présentés par le Gouvernement et adoptés par l'Assemblée Nationale, au cours de la discussion du budget de la Défense à l'Assemblée Nationale (n° 134) fait suite à une décision prise en Conseil de Défense le 10 octobre 1974. Il tend à augmenter de 250 millions de francs les crédits de paiement du titre III. Cette majoration concerne la revalorisation de la condition militaire, l'amélioration des conditions d'exécution du service national et l'environnement social de la troupe ; elle est compensée par une annulation de même montant sur les crédits de paiement du titre V.

Le second amendement (n° 154), qui a pour but de porter de quatre à cinq par an le nombre de voyages gratuits accordés aux appelés, entraîne :

— un transfert de 10 millions de francs en crédits de paiement de l'entretien des matériels programmés à l'entretien et à l'activité des forces ;

— une annulation corrélative de 10 millions de francs en autorisations de programme sur l'entretien des matériels programmés.

Article 47.

Prorogation des dispositions permettant le rétablissement au budget militaire du produit des aliénations.

Texte. — Les dispositions des paragraphes I et III de l'article 75 de la loi n° 64-1279 du 23 décembre 1964 portant loi de finances pour 1965 complété par l'article 11 de la loi n° 65-1154 du 30 décembre 1965 portant loi de finances rectificative pour 1965 sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1980.

Commentaires. — La loi de finances pour 1965 avait autorisé, par son article 75 (paragraphes I et III), le rétablissement au budget militaire, par voie de fonds de concours, jusqu'au 31 décembre 1970 :

— sans limitation, du produit des aliénations de matériels non nécessaires à la vie des Armées ou périmés ;

— jusqu'à concurrence de 50 millions de francs, du produit des aliénations d'immeubles sans emploi et de navires déclassés de la Marine nationale.

Ces dispositions ont été prorogées une première fois jusqu'au 31 décembre 1975 par l'article 72 de la loi de finances pour 1970. La remise en ordre des structures militaires n'étant pas encore achevée, une nouvelle prorogation est demandée jusqu'au 31 décembre 1980.

LISTE DES ANNEXES

- N° I. — Répartition des crédits entre les sections :
Tableau A. — Crédits de paiement.
Tableau B. — Autorisations de programme.
- N° II. — Comparaison du volume des services votés en 1974 et en 1975.
- N° III. — Evolution des effectifs militaires de 1974 à 1975 :
Tableau A. — Effectifs rémunérés sur crédits budgétaires.
Tableau B. — Effectifs rémunérés sur comptes de commerce et budgets annexes.
- N° IV. — Répartition des effectifs militaires par grade et par origine statutaire.
- N° V. — Effectifs militaires. — Comparaison des effectifs budgétaires et des effectifs réalisés (premier semestre 1974).
- N° VI. — Comparaison des effectifs civils en 1974 et en 1975.
- N° VII. — Effectifs civils rémunérés sur comptes de commerce et sur budgets annexes.
- N° VIII. — Liste des mesures inscrites au budget (titre III, première et troisième partie) en faveur des personnels civils et militaires :
Tableau A. — Mesures concernant l'ensemble de la fonction publique.
Tableau B. — Mesures propres aux personnels du Ministère de la Défense.
- N° IX. — Liste des « mesures catégorielles 1975 ».
- N° X. — Crédits de la Section commune. — Titre III. — Quatrième, cinquième, sixième et septième partie.
-

ANNEXE I

DEFENSE. — TITRE III

TABLEAU A. — Répartition des crédits de paiement entre les sections.

	1974		1975		AUGMENTATION 1975/1974 (Millions de francs.)
	Crédits (millions de francs).	Pourcentage.	Crédits (millions de francs).	Pourcentage.	
Section commune	4 426,4	21,7	6 081,8	24,6	1 655,4
Section Air	3 698,7	18,1	4 380	17,7	681,3
Section Forces terrestres.....	6 211,6	30,5	7 239,3	29,3	1 027,7
Section Marine	3 025,3	14,8	3 514	14,2	488,7
Section Gendarmerie	3 035,1	14,9	3 519,3	14,2	484,2
Totaux	20 397,1	100	24 734,4	100	4 337,3

TABLEAU B. — Répartition des autorisations de programme du titre III.

CHAPITRES D'ENTRETIEN des matériels.	1974	1975	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Section Air :			
Chapitre 34-31.....	757,9	833	+ 75,1
Section Forces terrestres :			
Chapitre 34-31.....	640,9	641	+ 0,1
Section Marine :			
Chapitre 34-31.....	744	737,8	— 6,2
Chapitre 34-35.....	178 } 922	199,6 } 937,4	+ 21,6
Totaux	2 320,8	(1) 2 411,4	+ 90,6

(1) Compte non tenu d'un abattement de 10 millions de francs effectué par un amendement gouvernemental adopté par l'Assemblée Nationale lors du débat en première lecture sur le budget militaire. Cette diminution des autorisations de programme est consécutive au transfert d'un crédit de paiement de montant équivalent (prévu initialement pour l'entretien des matériels programmés) à l'entretien et à l'activité des forces.

ANNEXE II

DEFENSE. — TITRE III

Comparaison du volume des services votés en 1974 et en 1975.

	1974			1975			POIDS des services votés.	
	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	En 1974.	En 1975.
	(En millions de francs.)						(En pourcentage.)	
Section commune	3 843	583,4	4 426,4	4 170,9	1 910,9	6 081,8	86,8	68,6
Section Air	3 546,5	152,2	3 698,7	4 017,3	362,7	4 380	95,9	91,7
Section Forces terrestres	5 914,5	297,1	6 211,6	6 805,3	434	7 239,3	95,2	94
Section Marine	2 858,9	166,4	3 025,3	3 270,8	243,2	3 514	94,5	93,1
Section Gendarmerie	2 910,1	125	3 035,1	3 424,4	94,9	3 519,3	95,9	97,3
Totaux	19 073	1 324,1	20 397,1	21 688,7	3 045,7	24 734,4	93,5	87,7

ANNEXE III

EVOLUTION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1974 A 1975

TABLEAU A. — Effectifs rémunérés sur crédits budgétaires.

	1974	1975	DIFFERENCE
Section commune :			
Services communs :			
Administration centrale.....	58	58	»
Corps de contrôle.....	144	144	»
Justice militaire.....	206	197	— 9
Service de santé.....	6 366	6 473	+ 107
Délégation ministérielle pour l'armement	1 904	1 971	+ 67
Totaux Section commune..	8 678	8 843	+ 165
Section Air	102 167	102 078	— 89
Section Forces terrestres.....	331 547	331 522	— 25
Section Marine	68 330	68 315	— 15
Section Gendarmerie	72 294	73 647	+ 1 353
Totaux généraux.....	583 016	584 405	+ 1 389

TABLEAU B. — Effectifs rémunérés sur comptes de commerce et sur budgets annexes

	1974	1975	DIFFERENCE
Délégation ministérielle pour l'armement :			
Direction technique des armements terrestres	617	614	— 3
Direction technique des constructions aéronautiques.....	33	33	»
Direction technique des constructions navales.....	1 167	1 164	— 3
Totaux	1 817	1 811	— 6
Budgets annexes :			
Poudres	247	169	— 78
Essences	399	402	+ 3
Totaux généraux.....	2 463	2 382	— 81

ANNEXE IV

Répartition des effectifs militaires de 1975 par grade et par origine statutaire.

	SECTION commune.	AIR	TERRE	MARINE	GENDAR- MERIE	TOTAL	DIFFE- RENCE par rapport à 1974.
Officiers et assimilés :							
Active	4 502	7 367	20 010	4 327	2 119	38 325	+ 102
Contingent	10	10	100	26	»	146	— 105
Total	4 512	7 377	20 110	4 353	2 119	38 471	— 3
Sous-officiers :							
Active	1 153	42 230	55 612	25 263	67 488	191 746	+ 595
Sous contrat P. D. L. (1)	920	190	319	75	»	1 504	»
Contingent	»	2 454	9 244	814	135	12 647	+ 289
Total	2 073	44 874	65 175	26 152	67 623	205 897	+ 884
Hommes du rang :							
Active	21	5 525	23 701	15 775	»	45 022	— 374
Sous contrat P. D. L. (1)	6	4 725	10 204	5 956	»	20 891	»
Contingent	»	36 268	206 578	15 603	3 865	262 314	+ 216
Total	27	46 518	240 483	37 334	3 865	328 227	— 158
Personnels féminins :							
Active	2 011	3 259	5 679	446	15	11 410	+ 666
Volontaires féminines.....	220	50	75	30	25	400	»
Total	2 231	3 309	5 754	476	40	11 810	+ 666
Total général :							
Active	7 687	58 381	105 002	45 811	69 622	286 503	+ 989
Sous contrat P. D. L. (1)	926	4 915	10 523	6 031	»	22 395	»
Contingent	230	38 782	215 997	16 473	4 025	275 507	+ 400
Total	8 843	102 078	331 522	68 315	73 647	584 405	+ 1 389
Différence par rapport à 1974...	+ 165	— 89	— 25	— 15	+ 1 353	+ 1 389	

(1) P. D. L. : pendant la durée légale.

ANNEXE V

EFFECTIFS MILITAIRES

**Comparaison des effectifs moyens budgétaires et des effectifs moyens réalisés
au cours du premier semestre 1974.**

CATEGORIE DE PERSONNEL	SECTION commune.	TERRE	AIR	MER	GENDAR- MERIE	TOTAL
<i>Officiers :</i>						
Active :						
Budgétaires	4 488	20 018	7 377	4 280	2 090	38 253
Réalisés	4 143	19 872	7 367	4 265	2 119	37 766
Différence	— 345	— 146	— 10	— 15	+ 29	— 487
Contingent :						
Budgétaires	10	185	30	26	»	251
Réalisés	»	96	16	42	»	154
Différence	— 10	— 89	— 14	+ 16	»	— 97
<i>Sous-officiers :</i>						
Sous contrat :						
Budgétaires	2 063	56 188	42 720	25 120	66 564	192 655
Réalisés	2 069	55 546	40 653	24 616	6 061	188 945
Différence	+ 6	— 642	— 2 067	— 504	— 503	— 3 710
Contingent :						
Budgétaires	»	9 027	2 394	814	123	12 358
Réalisés	»	6 887	2 654	758	71	10 370
Différence	»	— 2 140	+ 260	— 56	— 52	— 1 988
<i>Hommes du rang :</i>						
Sous contrat :						
Budgétaires	27	33 905	10 269	22 086	»	66 287
Réalisés	27	28 617	6 145	20 472	»	55 261
Différence	»	— 5 288	— 4 124	— 1 614	»	— 11 026

CATEGORIE DE PERSONNEL	SECTION commune.	TERRE	AIR	MER	GENDAR- MERIE	TOTAL
Contingent :						
Budgétaires	»	206 710	36 308	15 603	3 477	262 098
Réalisés	»	206 680	40 868	19 911	2 879	270 338
Différence	»	— 30	+ 4 560	+ 4 308	— 598	+ 8 240
Officiers féminins :						
Active :						
Budgétaires	150	189	142	15	»	496
Réalisés	107	188	129	18	»	442
Différence	— 43	— 1	— 13	+ 3	»	— 54
Sous-officiers féminins :						
Sous contrat :						
Budgétaires	1 823	5 250	2 817	356	15	10 261
Réalisés	1 775	5 171	2 880	310	7	10 143
Différence	— 48	— 79	+ 63	— 46	— 8	— 118
Volontaires féminines :						
Contingent :						
Budgétaires	160	75	110	30	25	400
Réalisés	168	58	60	12	21	319
Différence	+ 8	— 17	— 50	— 18	— 4	— 81
Total :						
Budgétaires	8 721	331 547	102 167	68 330	72 294	583 059
Réalisés	7 689	323 115	100 772	70 404	71 160	573 140
Différence	— 1 032	— 8 432	— 1 395	+ 2 074	— 1 134	— 9 919

ANNEXE VI

COMPARAISON DES EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR CREDITS BUDGETAIRES EN 1974 ET EN 1975 PAR SERVICES ET PAR GRANDES CATEGORIES STATUTAIRES

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	PERSONNELS étrangers (F. F. A.).	TOTAL 1975	TOTAL 1974	DIFFERENCE par rapport à 1974.
Personnels civils extérieurs :							
Air	1 476	229	3 157	45	4 907	4 907	»
Terre	14 890	2 511	19 445	5 057	41 903	41 924	— 21
Marine	811	63	5 769	»	6 643	6 632	+ 11
Services communs.....	2 793	421	4 748	477	8 439	8 448	— 9
Totaux P. C. E.	19 970	3 224	33 119	5 579	61 892	61 911	— 19
Administration centrale.....	2 350	61	537	»	2 948	2 934	+ 14
Corps de contrôle.....	»	8	»	»	8	8	»
Justice militaire.....	40	»	»	»	40	31	+ 9
Service de documentation exté- rieure et de contre-espionnage.	1 663	139	6	»	1 808	1 808	»
Postes permanents à l'étranger...	15	139	13	»	167	170	— 3
Service de santé.....	»	121	»	»	121	121	»
Délégation ministérielle pour l'ar- mement (crédits budgétaires)..	2 899	2 942	6 473	»	12 314	12 174	+ 140
Totaux 1975.....	26 937	6 634	40 148	5 579	79 298	79 157	+ 141
Différence par rapport à 1974....	+ 270	— 183	+ 104	— 50	+ 141		

ANNEXE VII

EFFECTIFS CIVILES REMUNERES SUR COMPTES DE COMMERCE ET BUDGETS ANNEXES EN 1974 ET 1975

	FONCTION- NAIRES titulaires.	CONTRAC- TUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	TOTAL 1975.	TOTAL 1974.	DIFFE- RENCE par rapport à 1974.
Délégation ministérielle pour l'armement :						
Direction technique des arme- ments terrestres.....	4 430	1 587	15 888	21 905	21 949	— 44
Direction technique des constructions navales.....	1 807	430	23 980	26 217	26 263	— 46
Direction technique des constructions aéronautiques.	365	308	2 191	2 864	2 866	— 2
Totaux	6 602	2 325	42 059	50 986	51 078	— 92
Budgets annexes :						
Poudres	230	47	922	1 199	1 958	— 759
Essences	423	60	1 277	1 760	1 737	+ 23
Totaux	653	107	2 199	2 959	3 695	— 736
Totaux généraux....	7 255	2 432	44 258	53 945	54 773	— 828
Différences par rapport à 1974 ...	— 119	— 135	— 574	— 828		

ANNEXE VIII

LISTE DES MESURES INSCRITES AU BUDGET EN FAVEUR DES PERSONNELS

TITRE III. — PREMIERE ET TROISIEME PARTIE

TABLEAU A. — Mesures générales concernant l'ensemble de la fonction publique.

	MESURES acquises.	MESURES nouvelles.	TOTAL
Relèvements périodiques du traitement de base de la fonction publique :			
Déjà acquis depuis le 1 ^{er} juillet 1973.	1 002,5	»	1 002,5
Provision pour l'année 1975.....	»	958,3	958,3
Majoration des prestations sociales obli- gatoires :			
Mesures acquises.....	50,3	»	50,3
Mesures nouvelles.....	»	59,3	59,3
Totaux	1 052,8	1 017,6	2 070,4

TABLEAU B. — Mesures spécifiques.

	MESURES acquises.	MESURES nouvelles.	TOTAL
<i>B 1. — Personnel civil et ouvrier.</i>			
Réforme catégorie B — civils.....	3,5	»	3,5
Mesures diverses concernant le personnel civil.....	6,2	3,4	9,6
Salaires ouvriers :			
Mesures acquises	26,9	»	26,9
Provision pour 1975.....	»	117,9	117,9
Conventions collectives	»	3,6	3,6
Personnel civil allemand.....	»	35	35
Index correction outre-mer.....	12	»	12
Parité du franc.....	»	29,2	29,2
Totaux	48,6	189,1	237,7
<i>B 2. — Personnel militaire.</i>			
Revalorisation de la condition militaire :			
Mesures décidées en 1974 (extension en année pleine).....	80	»	80
Mesures catégorielles 1975 (voir annexe n° 9).....	»	399,8	399,8
Relèvement automatique de l'indemnité pour charges militaires....	»	89	89
Réforme catégorie B (sous-officiers).	15	24,2	39,2
Amélioration de l'environnement social	— 1,8	32,1	30,3
Service national :			
Relèvement du prêt :			
Au 1 ^{er} juillet 1974.....	12,7	»	12,7
Au 1 ^{er} janvier 1975.....	»	51	51
Total partiel	105,9	596,1	702
Augmentation des effectifs de la gendarmerie :			
Extension en année pleine.....	17,5	»	17,5
Mesures 1975	»	20	20
Total B 2	123,4	616,1	739,5

ANNEXE IX

MESURES CATEGORIELLES POUR LES PERSONNELS MILITAIRES

(Classées par ordre d'importance numérique décroissante.)

	PROJET de loi.	AMENDE- MENT gouverne- mental.	TOTAL
(En millions de francs.)			
Augmentation de l'indemnité pour charges militaires	126,8	50	176,8
Indemnité pour service en campagne ..	30	30	60
Augmentation de la solde spéciale progressive	17	17	34
Réforme du statut des médecins et pharmaciens	27,6	»	27,6
Augmentation du pourcentage de sous-officiers admis à l'échelle de solde n° 4	20	»	20
Majoration pour service à la mer	11,2	6,1	17,3
Amélioration des pyramides de sous-officiers et hommes du rang	11,4	»	11,4
Provision pour réforme des statuts (officiers)	»	10	10
Indexation de la prime de qualification à taux fixe	2,4	7,6	10
Augmentation du volume des primes de technicité	2,587	6,3	8,887
Repas de service gratuits	8,5	»	8,5
Relèvement de la prime d'entretien d'habillement des gendarmes	6	»	6
Mesure en faveur de la gendarmerie ..	»	3,5	3,5
Indemnité spéciale temporaire des ingénieurs	2,62	»	2,62
Indemnité spéciale de sécurité aérienne.	1,9	»	1,9
Indemnités des personnels affectés à l'exploitation du renseignement technique	1,102	»	1,102
Complément forfaitaire accordé au personnel embarqué sur S.N.L.E.	0,6	»	0,6
Indemnités aux sous-officiers des transmissions par tropodiffusion	0,374	»	0,374
Indemnité spécifique des personnels de la poste aux armées	0,09	»	0,09
Recul de la limite d'âge du personnel navigant	— 0,775	»	— 0,775
Transformation d'emplois de personnels masculins en emplois de personnels féminins	— 0,1	»	— 0,1
Total	+ 269,298	+ 130,5	+ 399,8

ANNEXE X

TITRE III

Section commune: — Quatrième, cinquième, sixième et septième partie.

CHAPITRES	CREDITS DE PAIEMENT			
	1974	1975	Différence.	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Quatrième partie. — <i>Matériel et fonctionnement des armes et services.</i>				
Administration centrale :				
34-02. — Matériel	21,5	26,2	+ 4,7	+ 21,9
Délégation ministérielle pour l'armement :				
34-31. — Frais de déplacement.....	7,4	8,8	+ 1,4	+ 18,9
34-32. — Fonctionnement	111,5	128,2	+ 16,7	+ 15
Justice militaire :				
34-52. — Fonctionnement et entretien	0,6	0,7	+ 0,1	+ 16,7
Service de santé :				
34-61. — Frais de déplacement.....	6,5	6,7	+ 0,2	+ 3,1
34-62. — Fonctionnement et entretien	104,4	123,7	+ 19,3	+ 18,5
Service de documentation extérieure et de contre-espionnage :				
34-72. — Fonctionnement et entretien	13,1	14,4	+ 1,3	+ 9,9
Missions et postes permanents à l'étranger :				
34-81. — Frais de déplacement.....	10,7	12,6	+ 1,9	+ 17,8
34-82. — Matériel et fonctionnement.	9	11,8	+ 2,8	+ 31,1
Services communs :				
34-91. — Frais de déplacement.....	12,6	14,1	+ 1,5	+ 11,9
Sécurité militaire :				
34-92. — Entretien et fonctionnement	3	3,7	+ 0,7	+ 23,3
Service d'information et de relations publiques des armées :				
34-93. — Entretien et fonctionnement	6,7	7,7	+ 1	+ 14,9

CHAPITRES	CREDITS DE PAIEMENT			
	1974	1975	Différence.	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Action sociale :				
34-94. — Entretien et fonctionnement	7,2	9,5	+ 2,3	+ 31,9
Organismes interarmées :				
34-95. — Entretien et fonctionnement	11,9	13,4	+ 1,5	+ 12,6
Direction des centres d'expérimentations nucléaires :				
34-96. — Entretien et fonctionnement	172,4	205,9	+ 33,5	+ 19,4
Totaux de la quatrième partie	498,5	587,4	+ 88,9	+ 17,8
Cinquième partie.				
<i>Entretien des immeubles.</i>				
35-01. — Administration centrale....	5,4	6,7	+ 1,3	+ 24,1
35-91. — Logements domaniaux.....	18,1	19,9	+ 1,8	+ 9,9
Totaux de la cinquième partie	23,5	26,6	+ 3,1	+ 13,2
Sixième partie. — Subventions.				
36-31. — A l'O. N. E. R. A. et Ecole polytechnique	118,5	137,5	+ 19	+ 16,3
36-91. — Organismes internationaux.	45,8	53,8	+ 8	+ 17,5
36-92. — Groupe consultatif d'assistance militaire en France.	1	1	»	»
Totaux de la sixième partie	165,3	192,3	+ 27	+ 16,3
Septième partie.				
<i>Dépenses diverses.</i>				
37-31. — Frais accessoires aux achats de matériels à l'étranger.	0,8	0,9	+ 0,1	+ 12,5
37-91. — Frais de contentieux (dommages et accidents du travail)	77,8	81,8	+ 4	+ 5,1
37-94. — Indemnité compensatrice S. N. C. F.	328	410	+ 82	+ 25
37-95. — Subventions diverses.....	3,3	4,7	+ 1,4	+ 42,4
Totaux de la septième partie	409,9	497,4	+ 87,5	+ 21,3
Totaux des quatrième, cinquième, sixième et septième parties.....	1 097,2	1 303,7	+ 206,5	+ 18,8